

ELAN - SAVIGNY ENVIRONNEMENT

146 Avenue de l'Armée Leclerc 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE



Association Loi 1901 N° 0913010890 Agrément n°

2001/Pref./4228/DCL/0299

Site internet : <http://www.elan-savigny-environnement.org>

e-mail : contact@elan-savigny-environnement.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – 4 AVRIL 2009

Nombre d'adhérents ayant acquitté la cotisation 2008 : 246

Adhérents présents : 64 + 127 représentés par un pouvoir : Total : 191 Quorum : 82

Le quorum statutaire étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le Bureau de l'AG est constitué comme suit :

Évelyne BOURNER (Présidente), Philippe MAEGHT (Vice-président) Roland GAUCHAT (Secrétaire)
Marcel MARTIN, (Trésorier) Jean-Marie CORBIN (Trésorier-adjoint)

La présidente remercie les personnes présentes, adhérentes et sympathisantes de l'Association, en particulier Madame Françoise Briand, députée de l'Essonne (qui a succédé à Monsieur Jean Marsaudon), Monsieur Bernard Mérigot, 1^{er} Maire Adjoint de Savigny, et plusieurs présidents d'associations voisines et amies : MM. Boukhira (3R-Rossays), Javalet (Juvisy-Plateau), MM. Bernet et Darnajoux (Epinay)

RAPPORT MORAL

Notre fichier adhérents : 430 familles

Le Conseil d'Administration élu en 2008 compte 17 membres.

NOTRE MISSION

- **Défendre l'environnement et la qualité de vie à SAVIGNY-SUR-ORGE**
- **Assurer des contacts sur tous les sujets liés à l'environnement, avec les instances officielles, les élus, les associations voisines, aux niveaux local, départemental, régional et national .**

Nos participations en 2008 :

12 réunions de notre Conseil d'administration - 8 colloques & conférences

29 réunions diverses : Conseil Général – Agenda 21 Départemental - Rencontres avec les élus locaux et les services techniques - Fédérations départementales - Associations partenaires et voisines

1. CIRCULATIONS DOUCES

NOUS CONSTATONS :

- Insécurité des piétons - Mauvais état des trottoirs – Trottoirs inexistant dans certaines voies très fréquentées - Trottoirs encombrés de voitures en stationnement illicite - Absence de facilités pour les vélos
- Non-respect de la réglementation sur la circulation et sur l'accès aux bâtiments publics des personnes à mobilité réduite et handicapés

NOTRE ACTION :

- Mise à jour de notre rapport de 2004 (Etude de toutes les rues de Savigny) : document remis aux élus et aux services techniques municipaux.
- Projet détaillé (avec photos et plans cadastraux) d'aménagement des « points noirs » du bas de Savigny : rues Marc Sangnier - La Martinière - Joliot-Curie - Chamberlin, qui relie les quartiers situés de part et d'autre de la voie ferrée : document remis aux élus et aux services techniques municipaux
- Suivi des travaux de suppression des « points noirs »

NOS ACTIONS POUR 2009/2010 :

- Poursuivre nos contacts avec la Municipalité pour obtenir les aménagements des « points noirs » mentionnés ci-dessus
- Demander une action de la police pour sanctionner le stationnement illicite sur les trottoirs (Rendez-vous à prendre avec M. le Commissaire de Police de Savigny/Morangis)
- Action citoyenne : pose de papillons sur les voitures en stationnement illégal sur les trottoirs et interdisant le passage des piétons : « RENDEZ LES TROTTOIRS AUX PIETONS » (par notre association et les adhérents volontaires pour cette action de civisme).

2. NUISANCES AÉRIENNES

NOUS CONSTATONS :

- Malgré la « crise », le trafic aérien augmentera à long terme, ce qui conduira à la saturation des aéroports en Ile de France
- Des risques d'utilisation de la Piste n° 2 (nord-sud) → Survol de Savigny lors des périodes de pointe, d'indisponibilité de piste ou autre incident technique
- Une prise en compte insuffisante de la pollution chimique générée par le transport aérien (NOx, CO2) → mise en danger sanitaire de la population

NOTRE ACTION :

- Veiller au respect des engagements pris quant aux contraintes d'exploitation d'Orly, aéroport situé en milieu urbain dense : limitation à 250 000 créneaux/200 000 mouvements/an
- Respect strict du couvre-feu et des horaires de nuit
- Respect des trajectoires et sanction des infractions
- Usage de la piste n°2 restreint aux impératifs de sécurité et non pour écouler le trafic en période de pointe

NOS ACTIONS POUR 2009/2010 : Toujours la défense des riverains !

- Participation à toutes les réunions et manifestations pour la défense des riverains des aéroports franciliens
- Participation aux travaux du « Pôle d'Orly » : aménagement concerté de la plateforme Orly-Massy-Rungis : garantir les emplois, améliorer l'attractivité de la région, assurer un développement concerté du Pôle Orly vers d'autres activités que le « tout aérien » (qui est peu créateur d'emplois)

• RÉFECTION DE LA PISTE N° 3 : NOS INQUIÉTUDES À COURT TERME

Pendant les travaux (18 mai-12 juillet 2009) → Utilisation des pistes 4 et 2

Piste 2 sens nord-sud : 30% des décollages par temps d'ouest → Survol du nord de Savigny à basse altitude → Nuisances sonores et pollution

À la réunion d'information (ADP-DGAC), le 12/3/09, nous avons :

- exprimé le refus des habitants de SAVIGNY de supporter les nuisances pour des raisons d'exploitation commerciale lors de l'indisponibilité d'une piste
- rappelé que de nombreux aéroports internationaux ne disposent que d'une seule piste
- souligné à nouveau que l'usage de la piste 2 (survol de Savigny à basse altitude) est à limiter strictement aux impératifs de sécurité

3. LE PROJET DE TRAM-TRAIN ÉVRY MASSY

LE PROJET TEL QU'IL EST PRÉSENTÉ:

Version moins coûteuse du projet originel de « tangentielle ferrée sud » - Trajet : 20 km – 14 gares

Durée du trajet : environ 32 minutes. Le tracé étudié actuellement (détour vers « Épinay Urbain ») passe sur Savigny (rue des Rossays) et tourne Chemin des Franchises pour longer l'Autoroute A6 vers le sud.

Ce TRAM TRAIN est déclaré projet d'intérêt général pour :

- desservir et désenclaver des quartiers très peuplés (et mal pourvus en transports collectifs)
- assurer un transport en commun de qualité de banlieue à banlieue
- relier des centres d'activité et d'emploi entre Evry et Massy
- diminuer la circulation automobile (et donc la pollution)

Les grandes étapes du projet : 2009 : Phase de concertation – 2010 : Schéma de principe et enquête publique –

2011 : Avant-projet approuvé et convention de financement – 2012 : Études détaillées et premiers travaux –

2017 : mise en service.

NOTRE RÉACTION ET NOTRE POSITION :

Pour SAVIGNY, le tracé actuel, qui fait le détour par la GARE D'ÉPINAY, n'apporte que des **désavantages** : pour les Saviniens et les usagers de la gare SNCF (travailleurs, étudiants, lycéens de JB. Corot et Monge), c'est donc une **RÉGRESSION** :

- Suppression du lien direct vers 14 gares (ligne Paris-Versailles Chantiers)
- Suppression des trains CIME et VICK de et vers PARIS
- Pas de station pour desservir Grand Vaux, les Rossays,... (7000+3000 habitants)
- Nuisances : passage rue des Rossays – expropriations – bruit...

SAVIGNY EST COMPLÈTEMENT OUBLIÉ ! SI CE TRACÉ ABERRANT ÉTAIT ADOPTÉ, NOUS EN SUBIRIONS LES INCONVÉNIENTS SANS EN RETIRER LE MOINDRE AVANTAGE ! CE SERAIT UNE RÉGRESSION POUR NOTRE VILLE !

TOUS LES HABITANTS DE SAVIGNY DOIVENT RÉAGIR ET EXIGER UNE GARE DU FUTUR TRAM-TRAIN EVRY-MASSY SUR SAVIGNY

NOUS DEMANDONS (en accord avec l'Association 3R – Riverains de la Rue des Rossays) :

- Un tracé plus favorable à Savigny (Réf. : Notre courrier au président du STIF, cc SNCF, Conseil Général, et élus de Savigny du 19/2/2009)
- Une (ou deux) stations pour desservir GRAND VAUX et les ROSSAYS
- La garantie écrite que ce projet ne ralentira pas la modernisation indispensable des infrastructures du RER C (actuellement très critiques et peu fiables)
- Une information des Saviniens et des usagers de la Gare de SAVIGNY pour les motiver pendant qu'il en est encore temps (une campagne d'information et de sensibilisation est d'ores et déjà prévue par notre association et l'Association 3R)
- À être écoutés et entendus, dans l'intérêt des Saviniens, par les instances de décision (STIF, SNCF, élus départementaux et municipaux)
- À participer aux réunions d'information, de concertation, et à les susciter au besoin

4. LES ESPACES VERTS A SAVIGNY

Ils sont, il faut le reconnaître, insuffisants et mal valorisés. Exemples :

- PROMENADE DE L'ORGE : mal entretenue, aucun fléchage, non sécurisée
- ACCÈS AU PARC DE MORSANG : pas d'accès facile pour les Saviniens (qui souvent ignorent l'existence de ce magnifique espace de verdure)
- PRAIRIE COMMUNALE (bas de la rue Charles Grangier) : **défrichée mais non aménagée**

NOUS DEMANDONS (depuis près de 10 ans) :

- L'aménagement du sentier le long de l'Orge pour la promenade et les loisirs
- Un accès et un fléchage pour les habitants de Savigny (accès au parc du château de Morsang)
- L'aménagement de la prairie communale rue Charles Grangier (+ des places de stationnement)
- L'entretien de l'Orge (débétonnage et curage) et une protection contre les inondations

5. GESTION DES DÉCHETS, ORDURES ET « ENCOMBRANTS »

Depuis la mise en place du nouveau dispositif de ramassage des encombrants

- Perte du service pour les personnes qui ne peuvent pas aller aux déchetteries
- Délais trop longs après la demande téléphonique au Collecteur ESD (1 mois !)
- Décharges sauvages illégales
- Impression de dégradation du cadre de vie (pollutions visuelles, voire olfactives, nuisibles)

Remarque de M. Bernard Mérigot (Maire Adjoint) : 5000 cartes de déchetterie ont été distribuées aux foyers de Savigny, ainsi que le calendrier 2009 des collectes. Les 2/3 des « encombrants » sont déposés dans ces déchetteries. 1/3 est collecté sur les trottoirs après appel au Collecteur ESD. L'impression de dégradation de la propreté dans la ville, signalée par les personnes présentes à cette assemblée générale, est regrettable, mais est majoritairement causée par des actes indécents d'incivilités.

NOTRE ACTION PRÉVUE :

- Reportage photo dans Savigny

- Demande à la Municipalité et aux services techniques d'améliorer le dispositif actuel pour un ramassage plus rapide des déchets, ordures et encombrants, y compris les décharges sauvages illégales,
- Demander à la Municipalité une meilleure promotion des dépôts dans les déchetteries autorisées (pour les personnes qui peuvent se déplacer)
- **À noter :** les nombreuses réactions et remarques d'habitants de Savigny : les objets et encombrants sont déposés sur le trottoir au moment où les occupants ont déménagé ou fait leurs rangements. Ils attendent ensuite un mois ou plus que le service chargé de la collecte vienne les récupérer. **Service à améliorer : la propreté dans la ville.**

6. LAIDEUR DES GRANDS AXES DE CIRCULATION

Savigny n'est pas la seule ville de banlieue à souffrir de la dégradation du paysage causée par les panneaux publicitaires, affiches, pancartes, etc., sur les grands axes de circulation et les entrées de ville. Le Boulevard Aristide Briand est particulièrement gâté et enlaidi. On a une impression d'anarchie et de liberté totale accordée aux publicitaires, aussi bien sur les espaces communaux que sur les terrains privés. Les propriétaires privés ne résistent pas aux avantages financiers accordés par les annonceurs et acceptent ces horribles et immenses panneaux (4x3m !) plantés dans leurs jardins. Quel intérêt la ville en retire-t-elle ? Et surtout, la question est : quelle est la règle et jusqu'où devons-nous accepter que des publicitaires guidés par leurs intérêts commerciaux et peu motivés par les questions d'environnement, dégradent notre cadre de vie sans limite et sans contrôle ?

NOTRE ACTION PRÉVUE :

- Étude du règlement municipal d'affichage et de publicité
- Reportage photo-comptage et film sur le terrain – Enquête sur le respect du règlement (Contacts avec « France Paysages » qui a obtenu, avec les associations, le démontage de panneaux illégaux dans de nombreuses villes)
- Remise de nos conclusions à la Municipalité

Nous exigerons le respect de la réglementation en vigueur, et n'hésiterons pas, en relation avec les spécialistes de France Paysages qui ont mené des actions dans ce sens, et avec la Municipalité, à demander aux firmes publicitaires la suppression des panneaux en infraction.

7. ANTENNES RELAIS DE TÉLÉPHONIE MOBILE

De nombreuses photos prises dans Savigny et projetées lors de l'Assemblée Générale témoignent de la prolifération d'antennes sur les toits des immeubles.

Nous n'entrerons pas dans la polémique scientifique (souvent biaisée par des experts proches des opérateurs), ni dans nos propres contradictions (tout le monde veut avoir son téléphone portable et veut que le réseau soit disponible)

Cependant : les risques pour la santé sont démontrés et le principe de précaution s'impose. (3 opérateurs ont été condamnés récemment)

Par ailleurs : injustice sociale : les logements collectifs / sociaux sont des cibles de choix (on ne demande pas leur avis aux occupants, souvent des locataires, et habitants des HLM)

NOTRE ACTION PRÉVUE :

Étude « sur le terrain » pour dresser une carte de l'existant

Demande aux Élus et aux Services Techniques de nous fournir :

- Le nombre d'antennes actuellement dans la ville
- Les dates d'installation
- Les normes d'installation
- La puissance

- Le contrôle exercé vis-à-vis des opérateurs
- L'avantage financier pour la ville (éventuellement)

En fonction des résultats obtenus, nous rejoindrons activement le mouvement national qui exige, en présence de doute quant à la nocivité des ondes magnétiques, le respect d'un principe de précaution respectant la santé publique. Les normes d'installation, les obligations de regroupement des opérateurs, la puissance des émetteurs, doivent être sévèrement contrôlés au niveau national. La France permet actuellement des conditions d'installation laxistes et permissives aux opérateurs de téléphonie mobile (puissance anormalement élevée par rapport aux normes en vigueur chez nos voisins européens).

8. LE CINÉMA

La possibilité de se distraire et de se cultiver sans avoir à parcourir des kilomètres est au cœur de la notion de cadre de vie et de préservation de l'environnement. Nous avons donc soutenu, dans cet esprit, le seul cinéma de Savigny : l'EXCELSIOR (qui a failli disparaître... suite à des problèmes de financement, mais qui doit être prochainement rénové) : lieu de culture et de distraction local, pour que les Saviniens puissent voir les films récents et de qualité sans effectuer un trajet en voiture vers les villes voisines.

RAPPORT FINANCIER

M. Marcel MARTIN, Trésorier, présente le rapport financier de l'année 2008, qui fait apparaître un excédent des recettes sur les dépenses de 787,06 €.

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2007		19 544,31
DÉPENSES ANNÉE 2008		
Cotisations Autres Associations	401,00	-2.862,18
Assurance MACIF	75,17	
Tirages documents	912,93	
Affranchissements postaux	797,94	
Frais de fonctionnement	120,32	
Fournitures de bureau	346,70	
Abonnements journaux	93,00	
Frais divers	100,00	
Carte dépôt CRÉDIT MUTUEL	7,12	
Tenue de compte postal	8,00	

TOTAL DES DÉPENSES :	2 .862,18	
RECETTES ANNEE 2008		
Cotisations Adhérents	2.919,00	+3.649,24
Intérêts Livret Bleu	141,06	
Intérêts CAT (Tonic + Ass.)	589,18	

TOTAL DES RECETTES :	3.649,24	
SOLDE CREDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2008 :		20.331,37

DÉBAT AVEC LA SALLE

Les échanges avec les personnes présentes ont porté principalement sur les sujets traités dans les motions proposées au vote (voir ci-après : TRAM TRAIN, NUISANCES AÉRIENNES, SURVOL DE SAVIGNY...).

Deux autres sujets ont été abordés :

- Demande d'une motion contre le nouveau dispositif de ramassage des déchets, ordures et encombrants. La ville de Savigny se dégrade sur le plan de la propreté et le système actuel ne fait qu'aggraver l'impression de détérioration du cadre de vie
- Les problèmes de stationnement des véhicules et les excès de vitesse

Nos réponses : Le ramassage des « encombrants » et la propreté de la ville feront l'objet d'une action de notre association auprès de la Mairie. Les problèmes de stationnement et d'insuffisance de parkings aux abords des bâtiments publics et administratifs dépassent le domaine de défense de l'environnement – notre action se borne à signaler les stationnements illicites sur les trottoirs qui gênent la circulation des piétons. En ce qui concerne les vitesses excessives – et non sanctionnées – des véhicules, le sujet sera abordé lors d'un rendez-vous que nous demanderons à M. le Commissaire de Police de Savigny-Morangis.

LES MOTIONS PROPOSÉES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE

Motion n° 1 : le TRAM TRAIN

Réunie le 4 avril 2009, l'Assemblée Générale d'ESE demande

- Un tracé plus favorable à Savigny
- Une gare à GRAND VAUX
- Une garantie ÉCRITE que ce projet ne ralentira pas la modernisation indispensable des infrastructures du RER C

Motion n° 2 : CIRCULATIONS DOUCES

Réunie le 4 avril 2009, l'Assemblée Générale d'ESE demande à la MAIRIE de SAVIGNY

- De prendre en considération le dossier technique que nous lui avons remis en 2008
- De traiter d'urgence les problèmes de circulation des piétons dans les rues Marc Sangnier, La Martinière, Joliot-Curie et Chamberlin

Motion n° 3 : AMÉNAGEMENT DE L'ORGE

Réunie le 4 avril 2009, l'Assemblée Générale d'ESE demande, dans le secteur Kennedy-Rossays

- Le curage et le débétonnage de la rivière
- Des accès piétons/vélos bien aménagés et une signalisation de la promenade vers le Parc du Château

Motion n° 4 : NUISANCES AÉRIENNES

Réunie le 4 avril 2009, l'Assemblée Générale d'ESE demande

- Que la piste n°2 (survol de Savigny à basse altitude) soit réservée strictement aux impératifs de sécurité et ne serve pas à écouler le trafic lors de travaux ou en période de pointe
- Le respect du couvre-feu, des trajectoires et de la limitation à 250 000 créneaux/200 000 mouvements/an
- Le respect des contraintes environnementales : procédures de moindre bruit et diminution des émanations chimiques, polluants et particules rejetés et respirés par les riverains

Motion n° 5 : ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Réunie le 4 avril 2009, l'Assemblée Générale d'ESE demande

- La prise en compte par la Municipalité du principe de précaution (risques pour la santé publique)
- L'état actuel (nombre, opérateurs, sites) des implantations d'antennes sur les immeubles

- Un contrôle strict des nouvelles procédures d'installation

VOTES

A l'unanimité, l'Assemblée approuve :

- le rapport moral,
- le rapport financier,
- le maintien de la cotisation 2010 à son niveau actuel (8 €),
- les motions n° 1 à 5.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mmes Françoise ABOUSSIOUD, Isabelle LAUER, Évelyne MORIN, Françoise ZAJAC, M. Jacques LAGRANGE, sortants, se représentent.

M. Jacques ROZE DES ORDONS a fait part de sa démission.

Mme Sylvie MONNIOTTE fait acte de candidature.

A l'unanimité, l'Assemblée reconduit les sortants et élit Mme Sylvie MONNIOTTE membre du CA, pour une durée de 3 ans.

Le Conseil d'Administration, qui compte 17 membres, se réunira prochainement pour constituer le BUREAU.

La présidente déclare la séance levée et invite les participants au « pot de l'amitié »

Évelyne BOURNER
(Présidente)

Philippe MAEGHT
(vice-président)

Roland GAUCHAT
(Secrétaire)

Chers adhérents et sympathisants :

(Si vous avez déjà envoyé votre cotisation 2009, ne tenez pas compte de ce message)

Vous n'êtes pas encore adhérent, ou vous n'avez pas renouvelé votre adhésion cette année : Si vous pensez que notre action associative est bénéfique pour la ville, n'hésitez pas à mieux la faire connaître autour de vous, auprès de vos amis et voisins. Plus nous serons nombreux, mieux nous serons écoutés. Nous avons vu, dans le passé, que nos demandes ont été entendues et suivies d'effet. Nous devons continuer notre action citoyenne pour défendre notre cadre de vie et notre patrimoine. Chacun de nous souhaite participer à la protection de l'environnement, mais individuellement nous nous sentons isolés et impuissants à faire bouger les choses.

Nous pouvons vous représenter : pour cela, nous avons besoin de votre soutien et de celui d'un maximum de Saviniens.

Pour adhérer : un chèque de 8€ (cotisation minimum) à envoyer avec votre nom et votre adresse, au siège social de l'association : 146 avenue de l'Armée Leclerc, ou à déposer dans la boîte aux lettres d'un membre du CA ou ami de l'Association :

36 rue René Legros, 6 rue Charles Grangier (Rossays), 114 ou 136 Avenue de l'Armée Leclerc, 42 rue des Lilas, 40 Boulevard de Bellevue, 40 Boulevard de l'Emancipation, 37 Avenue Saint Jacques, 26 rue Prosper Mérimée, 79 Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny (Clair Village) 43 rue Alexandre Ribot, 45bis rue des Noyers, 37 Avenue du Vert Galant, 18 rue de la Tourelle, 13 rue Pierre Curie, 9 rue des Poiriers